

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/L.454  
2 décembre 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 30 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Commission du développement industriel

Canada. Amendement au projet de résolution commun  
publié sous la cote A/C.2/L.434

A la fin du dispositif et après l'amendement contenu dans le document A/C.2/L.446 s'il est accepté par la Commission, ajouter le membre de phrase suivant : "et compte tenu des avis exprimés au cours du débat sur cette question à la quatorzième session de l'Assemblée générale."

-----

